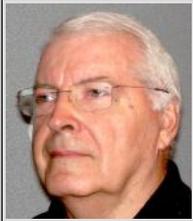


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE CTS 2020

Samedi 9 août 2025 à 15h

Salle des conférences - Mairie de CUCQ

É
D
I
T
O



A ces défenseurs du bétonnage intensif qui veulent obstruer la vue sur mer à Stella-Plage

À vous, promoteurs du profit immédiat, qui brandissez le développement urbain comme prétexte à toutes les outrances architecturales.

À vous qui, derrière des termes creux comme "modernisation", "valorisation du territoire" ou "dynamisation économique", cherchez à imposer un horizon de béton et de béton là où la mer, le sable et le vent devraient rester les seuls maîtres.

Stella-Plage n'a pas vocation à devenir un catalogue d'investissements locatifs ni un énième front de mer défiguré.

Sa beauté réside dans son authenticité, sa simplicité, et surtout, dans sa vue dégagée sur l'infini marin - ce bien commun que vous vous acharnez à privatiser coûte que coûte.

Votre logique est celle de l'amnésie.

Vous oubliez qu'un littoral n'est pas un chantier à rentabiliser mais un paysage à préserver.

Vous oubliez que construire à tout prix, c'est souvent détruire pour longtemps.

Vous oubliez surtout que les habitants, les promeneurs, les amoureux de Stella-Plage ne veulent pas d'un mur de béton entre eux et l'horizon.

Laissez la mer visible. Laissez le vent circuler.

Laissez Stella respirer.

André Kovacs, président de CTS 2020
ancien conseiller municipal

Sans réponse de la municipalité à nos recours gracieux, notre avocat va déposer trois recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille contre les permis de construire accordés à SNC Marignan.

/ Les clôtures de la honte

Pourquoi avoir installé ces clôtures de chantier alors que celui-ci n'est pas prêt de commencer ?

La SPCO, propriétaire des terrains concernés par les trois permis de construire accordés en front de mer, ainsi que le promoteur SNC Marignan, ont installé depuis le 23 avril 2025 des clôtures de chantier. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion contre la population opposée au projet.



Celles-ci sont non seulement très inesthétiques - simples panneaux grillagés dans certains cas, clôtures opaques et massives dans d'autres - mais elles impactent aussi négativement l'image de notre station balnéaire, en particulier avenue du Kursaal et avenue de la Digue.

Cette installation suscite un vif mécontentement parmi la population et nuit aux commerces voisins, notamment ceux disposant de terrasses.

Dans un souci d'apaisement et d'esthétique, CTS 2020 a demandé à la 1ère Adjointe Suppléante d'intervenir auprès des responsables du chantier afin de leur proposer le remplacement de ces clôtures par des solutions plus harmonieuses, comme des **ganivelles**. Ces dernières assureraient la sécurité du site tout en préservant une vue plus agréable et écologique sur le Parc à Mouettes.

Alors enlevez ces clôtures de la honte !

"Cucq Trépied Stella 2020" : Association Loi de 1901 - 357 Avenue du Château d'eau STELLA-PLAGE 62780 CUCQ

Président : André Kovacs - Courriel : cts2020@orange.fr - Mobile : 06 03 24 57 25 - Site : <https://cts2020.org>

Membre des "Greeters'62" sous l'égide de Pas-de-Calais Tourisme - Site : www.greeters62.com Courriel : contact@greeters62.com

Comité de Rédaction : André Kovacs - Monique Delannoy - Bernard Chevalier - Georges Cappe - Philippe Cuvelier - Danièle Sallet - Bruno Semain

Dépôt légal : Décembre 2001 Parution : Trimestrielle Imprimerie : J'imprime en France

/ Stella-Plage : Une mobilisation populaire pour un front de mer respectueux de l'environnement et du cadre de vie



Place de l'Étoile - 6 avril 2025

Un moment fort le 6 avril 2025

Stella-Plage a vécu un moment fort de son histoire locale : le Grand Rassemblement citoyen initié par le Club de l'Étoile contre le projet d'aménagement du front de mer.

Grâce à l'engagement de Muriel, Margot, Pauline, leurs amies Léa et Louise, ainsi que Robert, Philippe et Christine, la mobilisation a réuni près de 600 participants, venus exprimer leur opposition à un projet jugé inadapté et dénaturant l'identité du littoral. Et plus de 5 200 signatures pour la pétition contre ce projet.



Prévu pour densifier le front de mer, ce projet menace de couper la vue sur la mer depuis les boulevards - un panorama prisé tant par les résidents que par les visiteurs.

Dans une ambiance conviviale et sous un soleil éclatant, de nombreux citoyens ont pris la parole pour exprimer, en tant qu'architectes, avocats, membres d'associations ou simples habitants, leur désaccord avec une vision d'aménagement en total décalage avec les attentes actuelles en matière de cadre de vie et de durabilité.

Si des alternatives plus respectueuses de l'environnement et du patrimoine visuel existent, la municipalité reste, pour l'heure, sourde aux inquiétudes de ses administrés.

Ce déni alimente un sentiment croissant d'incompréhension.

La mobilisation se poursuit, portée notamment par **Le Club de l'Étoile**, avec le soutien indéfectible de **CTS 2020**.

La volonté populaire de penser autrement le futur du front de mer de Stella-Plage ne faiblit pas.

Le cri du cœur d'un amoureux de sa ville

"Un pour tous, tous pour Stella".

Et si on levait un peu le pied sur le front de mer ?

Il ne s'agit pas de dire non à toute construction, mais simplement de reconnaître que l'expansion urbaine est devenue excessive.

Oui, elle a eu ses bienfaits, mais aujourd'hui, il est temps de faire une pause.

Ce front de mer, c'est l'âme de Stella.

Il appartient autant à ceux qui défendent les nouveaux projets qu'à ceux qui s'y opposent.

C'est lui qui nous a tous séduits un jour, que l'on soit résident principal ou secondaire.

Changer d'avis n'est jamais une faiblesse, au contraire, beaucoup l'ont fait, et personne ne leur en a voulu.

Ce message, ce n'est pas un coup de gueule, c'est un cri du cœur.

Celui d'un habitant qui aime profondément sa commune et croit encore à une vision collective.

Alors laissons respirer ce front de mer.

Il en a besoin. Et nous aussi.

L'intérêt général piétiné au profit d'intérêts privés ?

Entre dérogations obligatoires omises et passe-droits généreusement consentis à des intérêts privés, les dérives sont manifestes : l'intérêt général est sacrifié, l'environnement fragilisé, et la qualité de vie des habitants inexorablement dégradée

Espèces protégées : clôtures posées sans fournir les dérogations obligatoires

Dans le cadre des permis de construire accordés à la SNC Marignan pour six bâtiments collectifs en front de mer à Stella-Plage, des **dérogations** concernant la présence d'espèces protégées sont requises. Ces dérogations devaient impérativement être jointes à la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) par la SNC Marignan. C'est la Loi.



Or, la DOC relative à l'**installation des clôtures massives**, validée par la 1ère Adjointe Suppléante le 23 avril 2025, **ne mentionne aucune de ces dérogations**. Pourquoi ces documents obligatoires sont-ils absents ? S'agit-il d'un oubli, d'un contournement réglementaire, ou d'un traitement de faveur ? En attendant, le cadre de vie est gravement altéré, les commerces avec terrasses pénalisés et la population tenue à l'écart.

Nappe phréatique : rabattement lourd de conséquences

Le projet dit du « Parc à Mouettes » prévoit deux niveaux de sous-sol à une profondeur de 7 mètres, directement dans la **nappe phréatique subaffleurante** de Stella-Plage.

Un tel rabattement de nappe est particulièrement sensible sur le plan environnemental. Il ne peut légalement être entrepris sans autorisation environnementale préalable ou déclaration dûment acceptée.

En outre, ce chantier soulève de nombreuses interrogations restées sans réponse :

- ▶ Quelles conséquences auront ces travaux et ces grues sur le tourisme local ?
- ▶ Où seront évacués les 21 000 m³ de sable extrait ?
- ▶ Combien de camions et de tracteurs avec leurs énormes remorques agricoles traverseront Stella et quelles seront les nuisances ?
- ▶ Où ira l'eau pompée du sous-sol ? Avec quels risques pour l'environnement ?
- ▶ Quels seront les impacts pour les habitants, les commerçants, les visiteurs et le tourisme ?

Logements sociaux, commerces : réalité en décalage avec les annonces

La 1ère Adjointe Suppléante s'est récemment félicitée de la création de **62** logements sociaux, ainsi que d'une école, d'une garderie et d'une crèche dans le cadre du projet. Pourtant, le détail du programme révèle une autre réalité :

- ▶ **34** logements sociaux,
 - ▶ **28** logements en accession à la propriété,
 - ▶ **71** logements sous d'autres financements,
- pour un total de **133** logements répartis sur six bâtiments qui seront probablement **inoccupés** pour la plupart ou en **location Airbnb**.

Et surtout **aucun local commercial** n'est prévu !

Face au faible attrait du front de mer pour les bailleurs sociaux, comme l'a montré la dérogation complaisamment accordée à Marignan "Face Mer", nous avons toutes les raisons de croire que la municipalité pourrait, une fois encore, accorder une **dérogation** pour contourner ses obligations en matière de logements sociaux. Ce ne serait, hélas, pas une première.

En conclusion

Nous, citoyens concernés, exigeons **transparence, respect des règles et prise en compte de l'intérêt général** dans les décisions qui façonnent notre territoire. Il en va de la qualité de vie de tous, du respect de l'environnement, et de la crédibilité de l'action municipale.

Stella-Plage mérite mieux !

/ En bref

Peggy change de côté

Changement de côté pour Peggy et ses croustillons en 2025.



Peggy a obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain sur lequel est prévue la "Résidence de l'Étoile" (ex Brasserie de la Digue) pour s'installer à côté du "45".

C'est plutôt sympathique de la part du propriétaire qui a ouvert ses barrières de chantier pour une activité commerciale implantée à Stella depuis tant d'années.

Projet "Résidence de l'Étoile"



A l'emplacement de l'ex-Brasserie de la Digue en Front de mer de Stella, le projet porte sur 19 logements et un restaurant avec terrasse et vue sur mer. Il reste 7 lots à vendre. Début des travaux : septembre 2025, à confirmer.

Majowka - Salon de la Pologne

Majowka s'est déroulé du 8 au 10 mai 2025 au village vacances de Stella-Maris. Nombreuses animations, artisanat, gastronomie, concerts, ambiance, danse...



Organisation par l'office territorial d'animation en partenariat avec la ville de Cucq et le village vacances Cap France Stella-Maris.

Bien vu dans Les Échos du Touquet du 15 mai 2025

L'œil de Delambre



Promenade sur la Canche en barque électrique à Attin

Sylvain Merlot, gérant et stellien, vous accueille au Petit Quentovic, un site verdoyant et naturel.



Il entame sa huitième saison et met à disposition une flotte de six barques électriques à louer pour un public de tout âge. A découvrir.

11 Bis rue du Marais 62170 Attin.
Tél. : 07 68 52 78 59. Ouvert en mai, juin, septembre : de 14 heures à 18 heures les mercredis, les week-ends, jours fériés et vacances scolaires. Juillet et août : tous les jours de 10 heures à 18 heures.
Promenade 1 heure, 40 euros par barque.
Promenade 2 heures, 70 euros par barque.
À disposition : 2 barques de 4 places (2 adultes et 2 enfants) et 4 barques de 6 places sont disponibles (5 adultes et 1 enfant). Le pilotage de la barque est autorisé à partir de 16 ans s'il est accompagné d'un adulte.

Surveillance des plages 2025

Le Service Unifié des Plages (Merlimont, Stella, Le Touquet, Sainte-Cécile) verra le retour des CRS et recrutera des secouristes civils.

Pour Yannick Verez à la tête du Service Unifié des Plages, il y a beaucoup de demandes de secouristes (au moins une quarantaine).

Au total, ce sera une cinquantaine de nageurs sauveteurs, quatorze secouristes et douze CRS en juillet août répartis entre les quatre plages.

Depuis 40 ans, la ducasse et les Scholtés animent la station

C'est une famille que la station connaît bien.



Norbert et Martine sont heureux de l'accueil qu'ils reçoivent chaque année de la part des commerçants voisins et des habitants.



Et surtout des enfants et des plus grands qui attendent avec impatience leur petit tour de manège et les stands de jeux.

Aux résidents secondaires Vous voulez que ça change en 2026 ?

Inscrivez-vous sur les listes électorales de Cucq !

Vous pouvez vous inscrire si vous résidez à Cucq, y payez des impôts locaux ou y êtes contribuable depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

En ligne sur service-public.fr (compte FranceConnect requis),

En mairie, au service des élections,

Par courrier, en envoyant le formulaire Cerfa n°12669*02 avec les pièces justificatives.

Pièces à fournir :

Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport),

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, avis d'imposition, etc.).

**Faites entendre votre voix.
Inscrivez-vous dès maintenant !**